

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du 16 novembre 2017

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 24 novembre 2017

Date de convocation du Conseil Municipal :

qui ont pris part à la
délibération **35**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

6

**SOLDE DU CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE
2016 - CENTRES
SOCIAUX FIDÉSIENS -
MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
(M.J.C.)**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport n° 3), MOUSSA,
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-
BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, FUSARI,
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ASTIER (pouvoir à
M. VINCENS-BOUGUEREAU jusqu'au n° 2), ELEFATHERATOS,
ISAAC-SIBILLE (à partir du rapport n° 3), CAMINALE,
VALENTINO, COSSON, COATIVY, TULOUP, LATHUILLIÈRE
(pouvoir à M. TULOUP jusqu'au rapport n° 4), PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. CAUCHE (pouvoir à
M. BAVOZET), DUMOND (pouvoir à M. BARRELLON),
PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), GRÉLARD (pouvoir à
Mme GIORDANO), ALLES (pouvoir à Mme BOIRON), PIOT
(pouvoir à M. VALENTINO).

Madame GIORDANO, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, outil de la mise en œuvre d'une politique familiale, globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et adolescents, la commune participe financièrement au budget des Centres Sociaux Fidésiens et reçoit parallèlement une recette de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon a signé un troisième Contrat Enfance Jeunesse à effet du 1er janvier 2015, pour la période 2015/2018.

Pour le volet enfance, les structures de l'association des Centres Sociaux Fidésiens relèvent de ce contrat :

- Le centre de loisirs « La Ferme des Razes » qui dispose de 30 places pour les enfants de moins de 6 ans.
- Les deux équipements multi-accueil « L'île aux Copains » et « Les Petits Pas » qui disposent, respectivement, de 30 et 15 places soit un total de 75 places.

Le compte de résultats 2016 des projets portés par les Centres Sociaux Fidésiens, validé par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, fait apparaître une dépense réelle globale pour les enfants de moins de 6 ans de **719 063 €**, financée pour partie par les usagers, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville. La somme fixée par la Ville au titre du Contrat Enfance Jeunesse a été arrêtée à **213 318 €**. La commune ayant déjà reversé la somme de **190.000 €** à l'association, il convient désormais de lui affecter le complément soit **23 318 €**.

Pour le volet jeunesse, deux actions conduites par la M.J.C. « vacances culturelles » et « formation à la communication et aux multimédias du Conseil Municipal d'enfants » sont inscrites dans ce contrat.

Le compte de résultats 2016 des projets portés par la M.J.C. fait apparaître une dépense réelle globale de **22 900 €**, financée pour partie par les usagers, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association et la Ville. La somme due par la Ville au titre du Contrat Enfance Jeunesse a été arrêtée à **1 164 €**. Il convient donc de leur verser ce montant dans le cadre de la liquidation de l'année 2016.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le versement du solde de la participation financière de la Ville, tel qu'indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI